



Présentation Budget 2020-2021



13 juillet 2020

Déroulement

- Faits saillants
- Cycle financier du conseil
- Effectifs
- Revenus
- Dépenses
- Immobilisations
- Flux de trésorerie
- Budget équilibré
- Recommandation

Faits saillants

- Le budget de 292 M\$ répond aux exigences d'un budget équilibré et représente une hausse de 16,6M\$ (6%) comparativement à 2019-2020.
- Le budget est calculé selon un effectif de 17 167 élèves, une croissance de 711 élèves (4,3%) de plus que 2019-2020.
- Tous les programmes éducatifs du CEPEO sont maintenus pour 2020-2021.
- Le budget reflète les conventions collectives négociées.
- Des augmentations aux subventions de base par le ministère de l'Éducation sont reflétées dans le budget incluant la baisse de l'effectif moyen des classes au secondaire et une augmentation équivalente à une journée de financement pour le personnel enseignant suppléant.

Faits saillants

- L'allocation pour la protection de l'emploi des enseignants est toujours disponible. Par contre, en raison de la croissance des effectifs et les changements au financement des classes au secondaire, le CEPEO n'y a plus accès en 2020-2021.
- Le budget inclut les impacts occasionnés par les nouvelles exigences de cours en ligne et l'abandon du programme de congés acquis.
- Un nouveau fond de soutien aux élèves est inclus au budget 2020-2021. Le financement est pour soutenir les besoins des élèves en matière d'apprentissage et sera dépensé selon les priorités locales établies avec les syndicats.

Faits saillants

- Le budget inclut le transfert de quelques allocations existantes dans les subventions pour les besoins des élèves en 2020-2021 afin de mieux soutenir les efforts de simplification du financement tout en réduisant le fardeau administratif pour les bénéficiaires des paiements de transfert.
- Une hausse de 95,8 postes est prévue au budget 2020-2021 en lien avec la croissance des effectifs prévue et les modifications au financement du ministère de l'Éducation.

Cycle financier du Conseil

PRÉVISION DES EFFECTIFS (novembre 2019)

- Présentation de la projection des effectifs à la réunion ordinaire du Conseil de novembre 2019;
- Soumission de la projection des effectifs à l'ÉDU en novembre 2019.

ÉTATS FINANCIERS (septembre à novembre 2021)

- Analyse et préparation des états financiers;
- Audit des états financiers par les vérificateurs externes;
- Soumission des états financiers à l'ÉDU le 15 novembre 2021;
- Présentation des états financiers au comité de vérification de novembre 2021.

PRÉPARATION DU BUDGET (janvier à juillet 2020)

- Prévision des besoins de dotation;
- Analyse des années précédentes, consultation des intervenants et entrée du budget dans le système d'information sur le financement de l'éducation;
- Présentation du budget préliminaire et demandes budgétaires à la réunion ordinaire du Conseil de mai 2020;
- Présentation et approbation du budget à la réunion extraordinaire du Conseil de juillet 2020;
- Soumission du budget à l'ÉDU le 17 juillet 2020.

RAPPORTS PÉRIODIQUES (février à juin 2021)

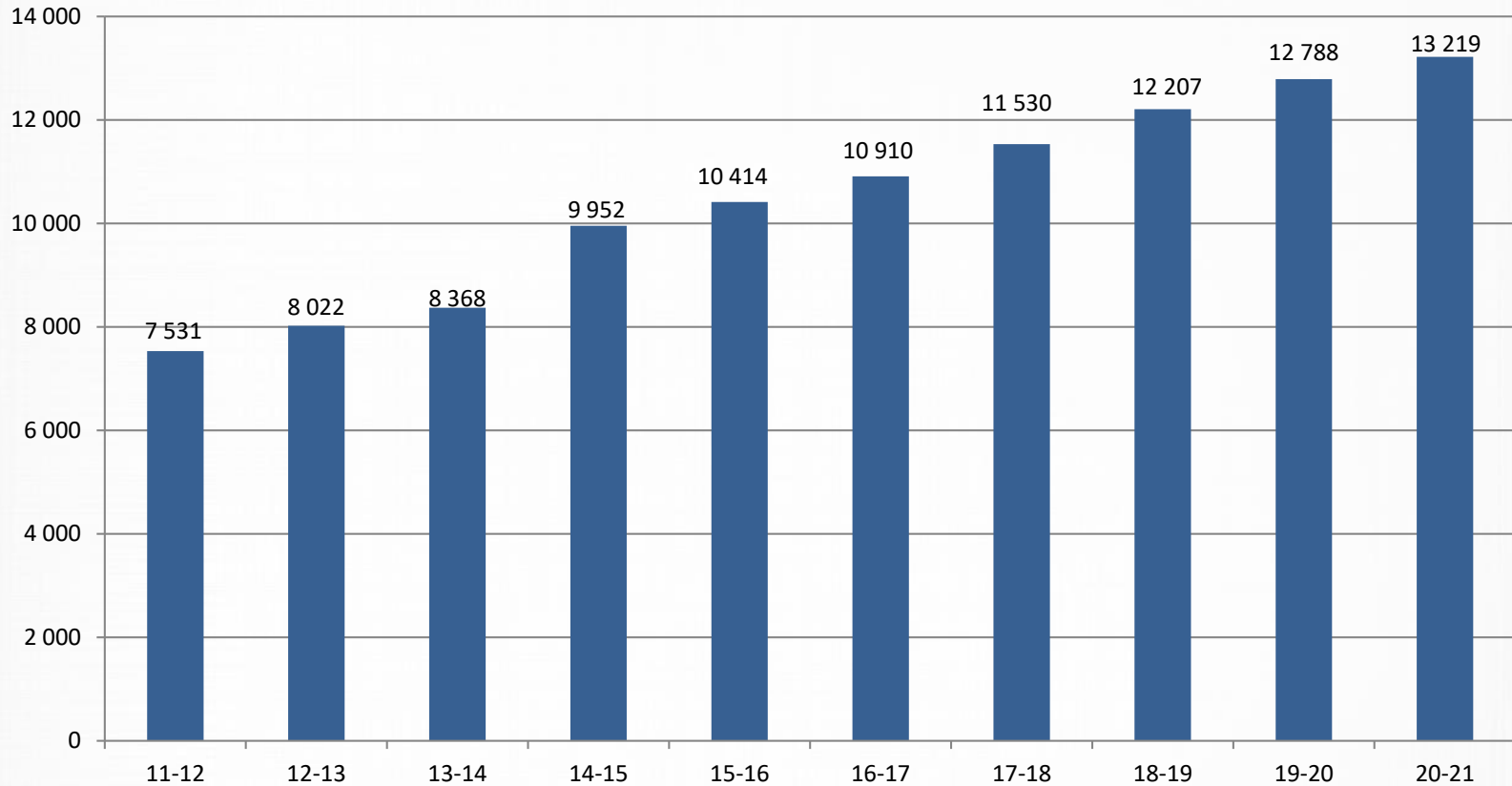
- Présentation de la situation financière en date du 31 janvier à la réunion ordinaire du Conseil de février 2021;
- Présentation de la situation financière en date du 30 avril à la réunion ordinaire du Conseil de mai 2021.

PRÉVISIONS RÉVISÉES (novembre et décembre 2020)

- Analyse des effectifs au 31 octobre 2020;
- Ajustements au budget pour refléter les effectifs révisés;
- Soumission à l'ÉDU le 15 décembre 2020;
- Présentation à la réunion ordinaire du Conseil de janvier 2021.

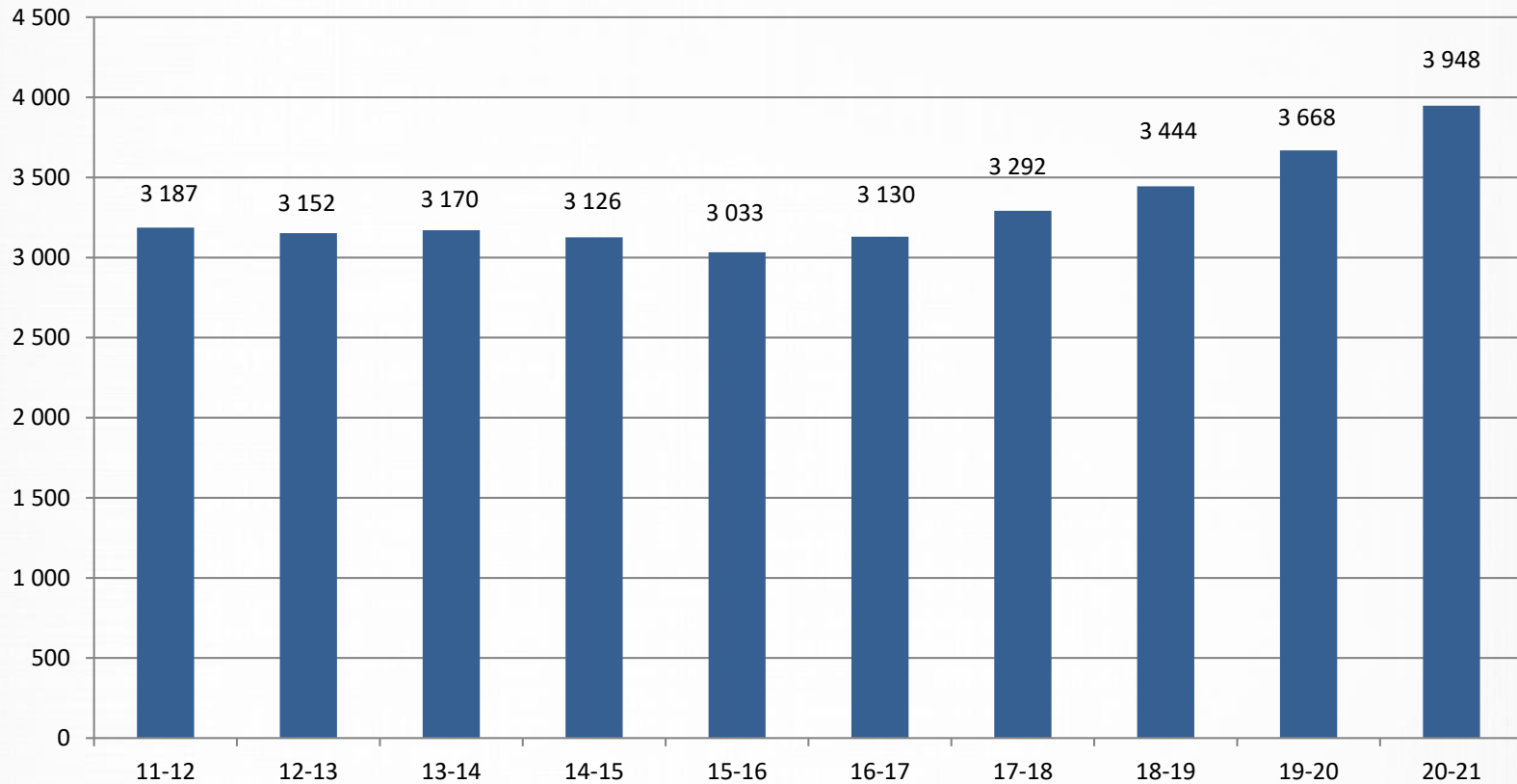
Effectifs

Palier élémentaire (EQM)



Effectifs

Palier secondaire (EQM)



Revenus

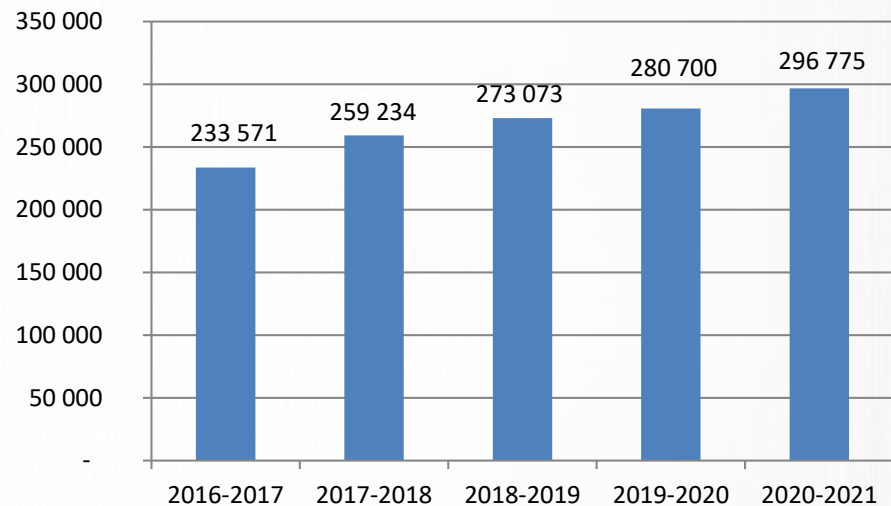
Le revenu total prévu pour 2020-2021 est de **296 775 296 \$**.

Croissance des revenus de 27 % depuis 2016-2017 en comparaison à une croissance d'effectifs moyenne de 22,3 %.

EXPLICATIONS POUR L'ÉCART DES REVENUS

- Hausse des effectifs;
- Hausse des points de repère par l'ÉDU pour aider les conseils à gérer la hausse des coûts et harmoniser les conventions collectives;
- Croissance des inscriptions aux centres éducatifs de petite enfance.

Revenus (en milliers)



Revenus

	Écart entre 19-20 et 20-21 (ajusté)	Écart relié au EQM et point repère	Écart du à la modification de financement
Subvention de base pour les élèves	8 802 255	5 292 461	3 509 794
Subvention de base pour l'école	392 796	656 254	(263 458)
Éducation de l'enfance en difficulté	1 465 117	1 465 117	
Enseignement des langues	2 006 648	2 006 648	
Écoles appuyées	222 260	222 260	
Conseils ruraux et éloignés	263 676	263 676	
Éducation en milieu rural et dans le Nord	13 070	13 070	
Programmes d'appui à l'apprentissage	462 132	309 982	152 150
Éducation permanente et autres programmes	533 866	533 866	
Qualifications et expérience des enseignants	514 070	1 646 964	(1 132 894)
PIPNE	2 996	2 996	
Qualifications et expérience des EPEs	49 500	49 500	
Transport des élèves	681 119	902 270	(221 151)
Administration et gestion	357 209	261 348	95 861
Fonctionnement des écoles	763 489	1 098 951	(335 462)
Utilisation communautaire des écoles	(257)	(257)	
Premières nations, Métis et Inuits	12 918	12 918	
Subvention pour la santé mentale et le bien-être	343 755	28 359	315 396
Fonds de soutien aux élèves	1 735 134	-	1 735 134
Subvention pour les RMP	3 753	3 753	
Total Subvention de fonctionnement	18 625 506	14 770 136	3 855 370
Transfert du/au revenus reportés	(873 293)	(873 293)	
Transfert aux apports en capital reportés (ACR)	(221 587)	(221 587)	
Total Subvention de fonctionnement ajusté	17 530 626	13 675 256	3 855 370
Remboursement de la dette (Intérêts)	(233 657)	(233 657)	
Amortissement (ACR)	282 157	282 157	
Réfections	(187 049)	(187 049)	
Autres recettes	(763 595)	(763 595)	
Revenus comptabilisés pour les terrains	(553 491)	(553 491)	
Total des revenus	16 074 991	12 219 621	3 855 370

Il y a une hausse de 16 074 991 \$ dans les revenus comparativement à l'année précédente.

EXPLICATION DE L'ÉCART DES REVENUS

- Une hausse de **3 855 370 \$** est reliée aux modifications à la formule de financement pour la subvention de base;
- Une hausse de **14 770 136 \$** est en lien avec la hausse des effectifs et les points de repère salariaux de la subvention de fonctionnement;
- Une baisse de **1 455 635 \$** est liée à la baisse d'autres recettes en lien avec les subventions APE et les revenus comptabilisés pour les terrains entre autre.

Revenus

	Écart entre 18-19 et 20-21
Subvention de base pour les élèves	
Éducatrices et éducateurs de la petite enfance	(572 664)
Éducatrices et éducateurs de la petite enfance suppléant	228 983
Titulaire de classe 4e - 8e	(738 962)
Titulaire de classe 9e à 12e	(842 910)
Programmation du secondaire	(348 084)
Personnel enseignant suppléant	248 027
Licences supplémentaires de didacticiels	30 000
Subvention de base pour l'école (indemnisation supplémentaire ADFO)	(263 458)
Éducation de l'enfance en difficulté (expertise en comportement)	166 940
Programmes d'appui à l'apprentissage (apprentissage par expérience)	152 150
Éducation permanente et autres programmes (formation continue)	
Formation continue pour l'éducation aux adultes	340 171
Montant recouvrable pour les étudiants internationaux	(29 900)
Qualifications et expérience des enseignants	
Coût rajouté du personnel non affecté à l'enseignement	(341 814)
Abandon du régime de congé acquis	106 475
Redressement pour l'apprentissage en ligne	(30 739)
Administration et gestion	
Supplément transitoire Ressources humaines	(86 766)
Mise en œuvre curriculum de l'évaluation	48 608
Rémunération des cadres	47 253
Fonctionnement des écoles (ajustement de la superficie)	(880 325)
Subvention pour la santé mentale et le bien-être	315 396
Fonds de soutien aux élèves	(378 390)
Total Subvention de fonctionnement	(2 830 009)

Il y a eu des ajustements à la hausse et à la baisse entre 2018-2019 et 2020-2021.

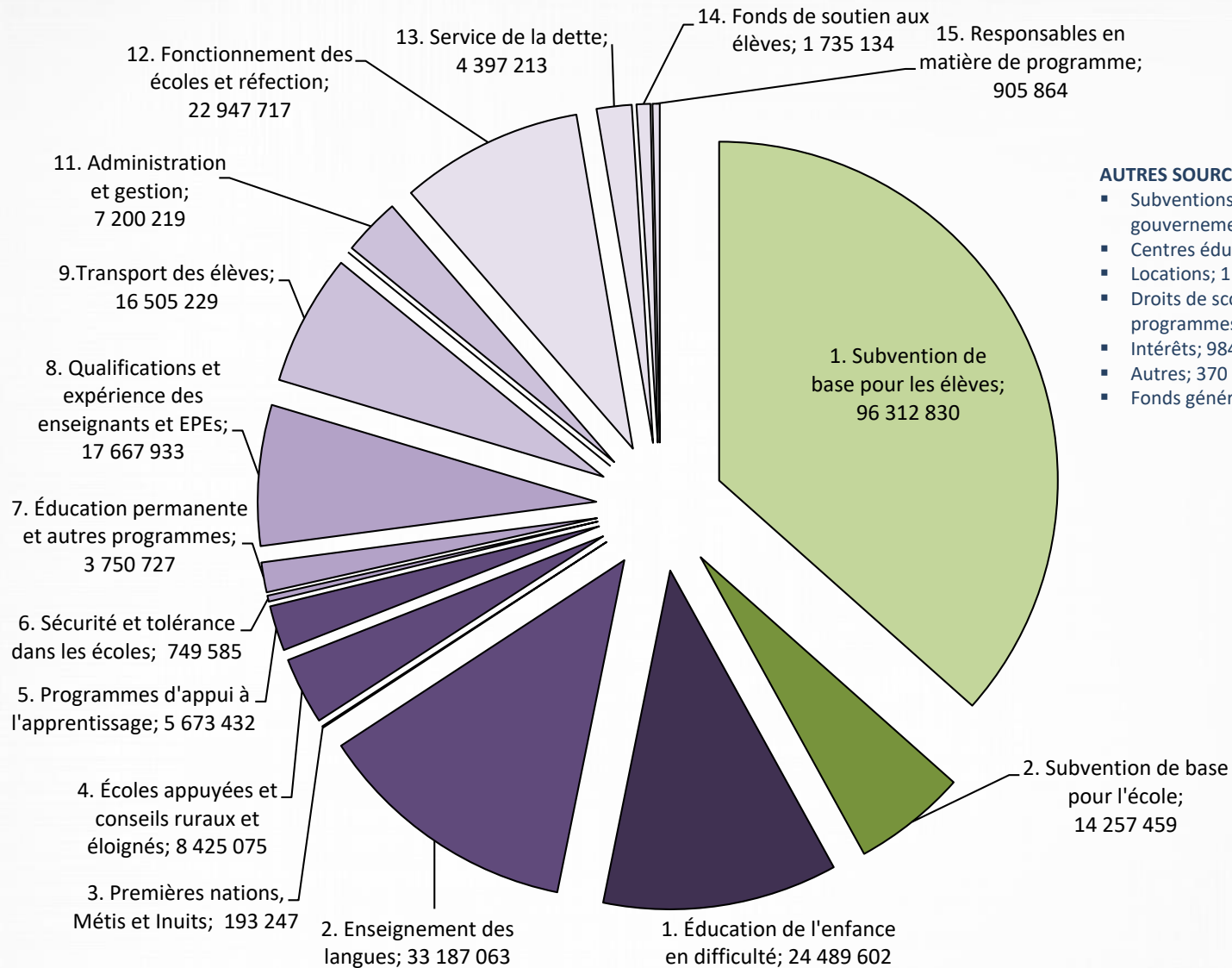
Le résultat net des ajustements reflète une baisse de la subvention de fonctionnement de 2 830 009 \$ dû à la modification de la formule de financement.

Certains ajustements étaient des transferts d'autres sources de financement à la subvention de base, diminuant ainsi l'effet de la réduction de 563 407 \$.

Revenus

- Les subventions de base pour les élèves (SBE) comprennent deux composantes principales, qui comptent chacune pour environ la moitié du financement :
 - **Deux subventions de base** couvrent les coûts de base communs à tous les élèves et à toutes les écoles, et correspondent à l'effectif multiplié par le coût par élève ainsi qu'aux coûts liés à l'administration de l'école.
 - **Quinze subventions à des fins particulières** couvrent les besoins particuliers des élèves, des écoles et des conseils scolaires. Elles font en sorte que les SBE respectent les exigences d'équité et de justice en tenant compte de facteurs comme le profil démographique des conseils, la situation géographique de chaque école, le taux d'utilisation de certains programmes et les besoins spéciaux en équipement de certains élèves.

Revenus



AUTRES SOURCES DE REVENUS :

- Subventions APE et autres financements gouvernementaux; 5 792 K\$
- Centres éducatifs; 4 576 K\$
- Locations; 1 190 K\$
- Droits de scolarité et frais de programmes; 422 K\$
- Intérêts; 984 K\$
- Autres; 370 K\$
- Fonds générés par les écoles; 4 933 K\$

Revenus

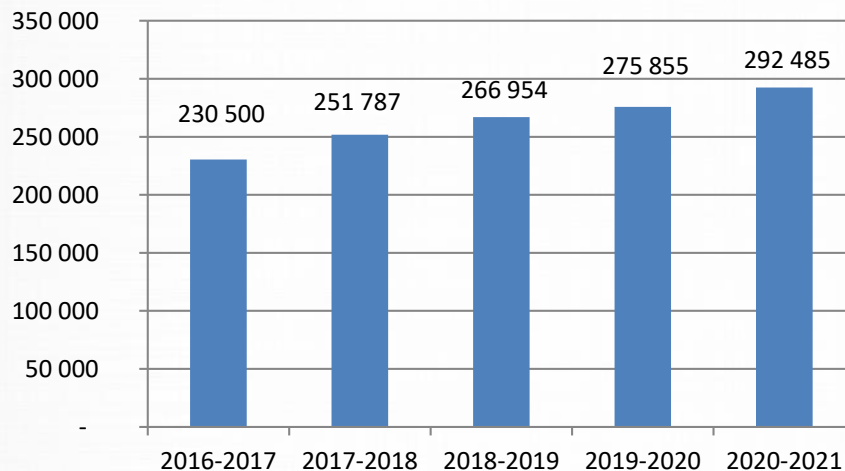
- La **subvention de base pour les élèves** fournit à chaque conseil la même allocation par élève. Les allocations pour 2020-2021 sont les suivants :
 - Cycle préparatoire (maternelle et jardin d'enfants) = 6 404 \$ par élève;
 - Cycle primaire (1^{re} à 3^e année) = 5 885 \$ par élève;
 - Cycles moyen et intermédiaire (4^e à 8^e année) = 4 899 \$ par élève;
 - Allocation supplémentaire pour les 7^e et 8^e = 225 \$ par élève;
 - Cycle secondaire (9^e à 12^e année) = 5 818 \$ par élève.
- Cependant, en raison des subventions de base pour les élèves et des subventions à des fins particulières, le financement par élève varie d'un conseil scolaire à l'autre. Le montant moyen par élève s'élève à 13 483 \$ au niveau du CEPEO pour 2020-2021.

Dépenses

La dépense totale prévue pour 2020-2021 est de **292 484 612 \$**.

Croissance des dépenses de 26.9% depuis 2016-2017 comparativement à une croissance des revenus de 27 %.

Dépenses (en milliers)



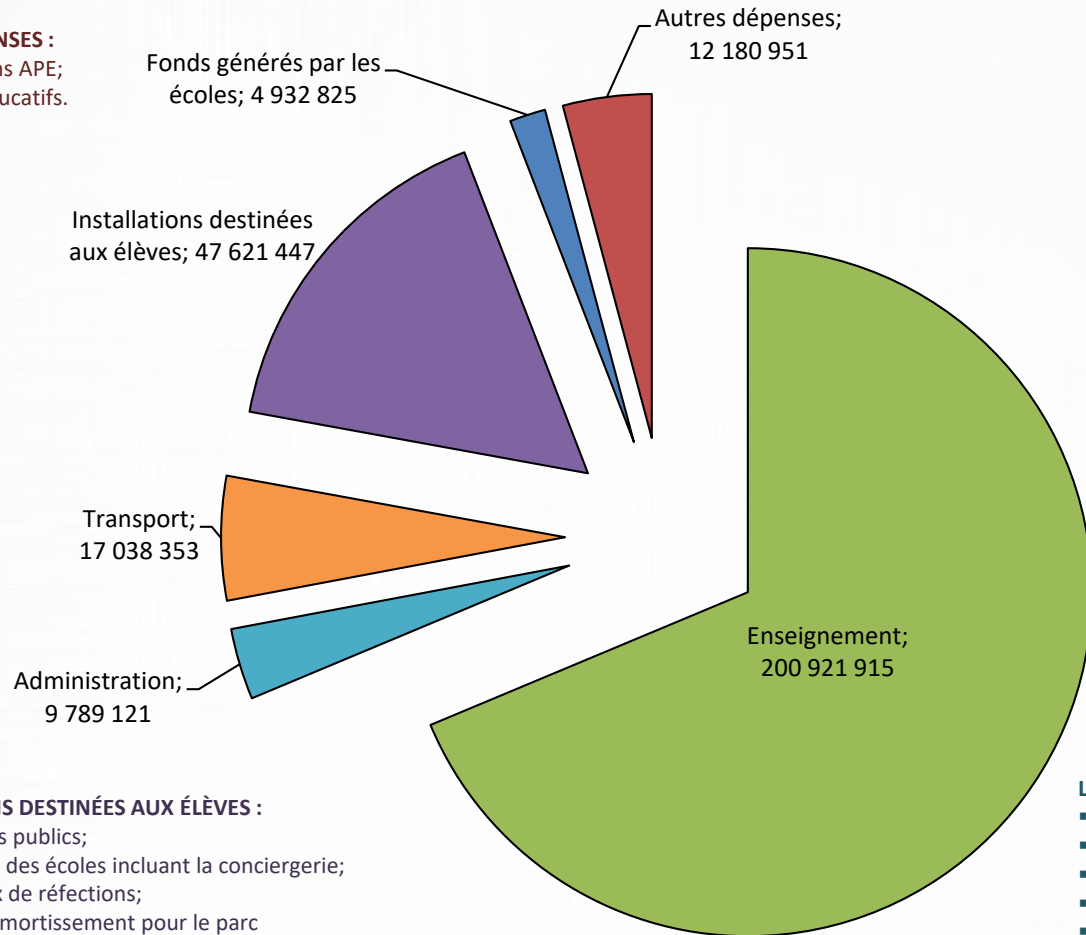
EXPLICATIONS POUR L'ÉCART DES DÉPENSES

- Ajout de 347 postes (18%) depuis 2016-2017 en raison de la croissance des effectifs;
- Hausse des coûts opérationnels en lien avec la croissance des infrastructures, la hausse du coût de la vie et les conventions collectives;
- Croissance des inscriptions aux centres éducatifs.

Dépenses opérationnelles

AUTRES DÉPENSES :

- Subventions APE;
- Centres éducatifs.



DÉPENSES D'ENSEIGNEMENT :

- Titulaires de classe;
- Aides-enseignants;
- Éducateurs de la petite enfance;
- Suppléance;
- Personnel de soutien aux élèves tel que travailleurs sociaux, psychologues, orthophonistes, etc.;
- Directions, directions adjointes, secrétaires et bibliotechniciens;
- Manuels, fournitures et ordinateurs en appui à l'enseignement.

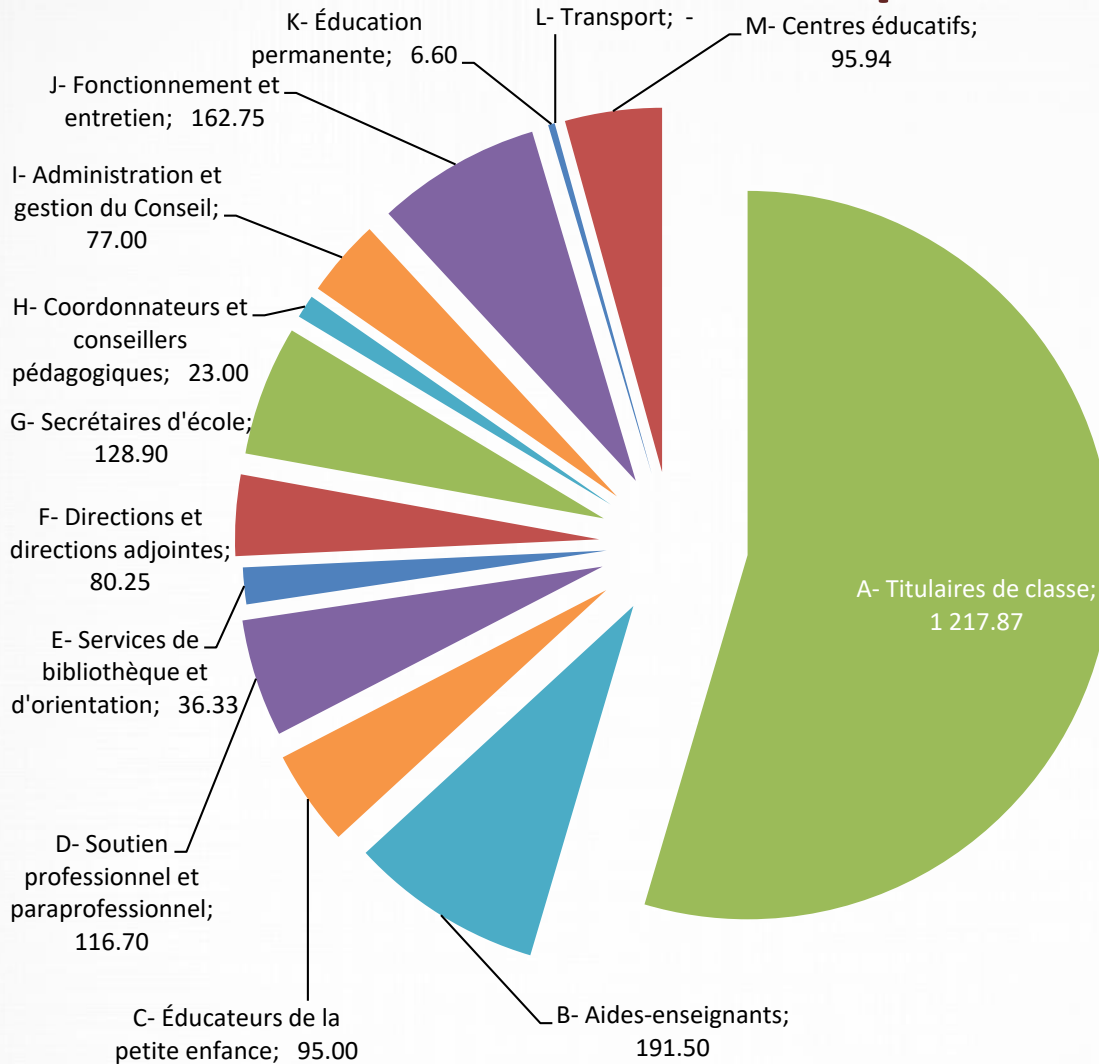
INSTALLATIONS DESTINÉES AUX ÉLÈVES :

- Les services publics;
- L'entretien des écoles incluant la conciergerie;
- Les travaux de réfections;
- Le coût d'amortissement pour le parc immobilier du Conseil.

L'ADMINISTRATION :

- Les conseillers scolaires;
- La haute gestion;
- Le service des finances et approvisionnement;
- Le service des ressources humaines et paie;
- La gestion de la technologie.

Dotation du personnel



CHANGEMENT DE POSTES DÙ À LA CROISSANCE ET LES MODIFICATIONS AU FINANCEMENT :

- Enseignants; 74,02
- Aides-enseignants; 9
- Éducatrices de petite enfance; 1
- Travailleur social; 1
- Directions et directions adjointes; 1,25
- Secrétaires et gestionnaires d'école; 8,5
- Bibliotechniciens; 1
- Concierges; 1,25
- Agent d'assiduité; 0,5
- Centres éducatifs; -4,47
- Soutien administratif; 2,75

Les ajouts incluent 21 postes financés par les fonds de soutien aux élèves.

Dépenses en immobilisations

- Les dépenses en immobilisations sont financées par :
 - **Les subventions pour les besoins des élèves (SBE)** : Le conseil utilise les SBE pour faire l'achat d'équipement technologique et d'entretien, le mobilier et les travaux de réfection.
 - **Les redevances d'aménagement scolaires (RAS)** : Les régions d'Ottawa et de Prescott-Russell financent l'achat de terrains pour les conseils scolaires par l'entremise de RAS.
 - **Les programmes de financement des immobilisations** : L'ÉDU offre des programmes de financement pour les projets d'immobilisations importants tels que :
 - Le programme d'immobilisations prioritaires (agrandissements d'écoles et rénovations majeures);
 - L'allocation pour l'amélioration de l'état des écoles (AÉÉ) (besoins en réfection);
 - L'allocation pour l'immobilisation pour garde d'enfants.

Dépenses en immobilisations

PROJETS DE CONSTRUCTION

5 projets de constructions
ou rénovations en cours
20 944 913 \$

ACHATS DE TERRAINS

4 achats de terrain
16 902 500 \$

AUTRES PROGRAMMES DE FINANCEMENT EN IMMOBILISATIONS

Amélioration des écoles et
centres éducatifs
7 636 813 \$

SUBVENTION DE BASE

Travaux de réfection et achat
d'équipement et de mobilier
5 482 587 \$

Le budget en immobilisation pour 2020-2021 est de 50 966 813 \$.

Flux de trésorerie

Le ministère de l'Éducation est la source principale de revenu du conseil. En général, le financement est transféré de façon mensuelle au conseil pour appuyer la gestion du flux de trésorerie. Par contre, certains éléments ont un impact sur le flux de trésorerie et requièrent une gestion par l'équipe des finances.

Paiement des subventions différées

- 11 488 820 \$ est retenu de l'allocation mensuelle du ministère de l'Éducation en lien avec les revenus reportés et l'excédent accumulé présenté aux états financiers 2018-2019.
- Le paiement des subventions différées sera calculé à nouveau lors de la soumission des états financiers 2019-2020 et peut être éliminé si le conseil réduit les excédents accumulés et les revenus reportés.

Immobilisations prioritaires, amélioration de l'état des écoles et immobilisation pour garde d'enfants

- Le conseil sera remboursé en juin 2021 pour les coûts réels encourus entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 mars 2021. Il sera remboursé en mars 2022 pour les dépenses encourues entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 août 2021.
- Le budget d'immobilisations prioritaires est de 21 M\$, le budget de l'amélioration de l'état des écoles est de 5 M\$ et le budget d'immobilisation pour garde d'enfants est de 2,6 M\$ pour le budget 2020-2021.
- Le conseil obtient un financement à court terme pour les projets d'immobilisations prioritaires pour soutenir le flux de trésorerie. Les frais d'intérêts sont inclus dans le coût des projets.

Achat de terrain par les redevances d'aménagement scolaires (RAS)

- Le remboursement des achats de terrain financés par les RAS se fait mensuellement selon les revenus encaissés par les villes et municipalités.
- Le budget 2020-2021 prévoit 17 M\$ pour l'achat de terrain versus 6.7 M\$ de revenus de RAS.
- Le conseil obtient un financement à court terme pour l'achat de terrain pour soutenir le flux de trésorerie. Les frais d'intérêts sont remboursables par les revenus provenant des RAS.

Taxes municipales

- Le budget 2020-2021 anticipe 33 M\$ provenant des impôts fonciers.
- Le CEPEO encaisse des impôts fonciers de 82 municipalités.
- La majorité des municipalités transfèrent les impôts fonciers trimestriellement.
- La situation de COVID-19 a permis aux citoyens de différer leur paiement d'impôt foncier à leur municipalité. Ceci a comme effet de créer un délai dans le transfert des taxes municipales aux conseils scolaires. Toutefois, l'ÉDU a versé 25% du budget annuel des taxes municipales au conseils scolaires pour tenir compte de l'impact sur le flux de trésorerie.

Budget équilibré

- Les conseils scolaires sont tenus d'établir des budgets équilibrés.
 - Selon l'article 231 de la *Loi sur l'éducation*, lors de la préparation et de l'adoption des prévisions pour l'exercice, **les conseils scolaires doivent veiller à ce que les dépenses ne dépassent pas les revenus.**
- La *Loi sur l'éducation* renferme des dispositions qui autorisent un déficit d'exercice représentant jusqu'à **1% des recettes de fonctionnement** du conseil scolaire, à condition que ce déficit n'excède pas l'excédent accumulé par le conseil scolaire lors de l'exercice précédent.
- Les conseils scolaires peuvent demander une exemption au Ministère pour se soustraire aux exigences ci-dessus. Si leur demande est approuvée et fait partie d'un plan de redressement financier, ils pourront accumuler un déficit d'exercice supérieur au montant déterminé ci-dessus.
- À compter de 2019-2020, l'article 231 de la *Loi sur l'éducation* a été modifié pour inclure une nouvelle exigence. Les conseils scolaires qui présentent un déficit d'exercice devront présenter un plan d'élimination du déficit qui démontre comment ce déficit sera éliminé dans deux ans.

Budget équilibré

	Budget révisé	Budget	Écart	
	2019-2020	2020-2021	\$	%
Revenus				
Subventions provinciales	257 766 396	272 318 076	14 551 680	5.6%
Autres revenus	22 933 913	24 457 217	1 523 304	6.6%
Total des revenus	280 700 309	296 775 293	16 074 984	5.7%
Dépenses				
Enseignement	186 856 371	200 921 915	14 065 544	7.5%
Autres coûts de fonctionnement	72 571 581	74 448 921	1 877 340	2.6%
Autres dépenses	16 426 970	17 113 776	686 806	4.2%
Total des dépenses	275 854 922	292 484 612	16 629 690	6.0%
Excédent/(déficit) annuel	4 845 387	4 290 681	(554 706)	-11.4%
Fonds générés par les écoles	-	-	-	-
Aug/(dim) du passif non financé	(479 206)	(479 206)	-	-
Revenus pour les terrains	(6 737 941)	(6 184 450)	553 491	-8.2%
Excédent/(déficit) aux fins de conformité	(2 371 760)	(2 372 975)	(1 215)	0.1%
Affectations internes	(2 550 942)	1 685 945	4 236 887	-166.1%
Excédent/(Déficit) de fonctionnement	(4 922 702)	(687 030)	4 235 672	-86.0%
Amortissement des projets d'immobilisations approuvés	(1 649 114)	(1 661 794)		
Intérêts gagnés du fonds d'amortissement	(10 435)	(10 435)		
Excédent/(déficit) aux fins de conformité ajusté	(712 211)	(700 746)		

Le déficit d'exercice autorisé aux fins de conformité représentant 1% des recettes de fonctionnement du conseil scolaire pour 2020-2021 est de **2 560 115 \$**.

Le conseil doit soumettre un plan d'élimination du déficit en raison du déficit ajusté de **700 746 \$** qui est prévu au budget.

Recommandation

QUE soit approuvé le budget équilibré 2020-2021 au montant de 292 484 612 \$.